

Le Faouët, le 6 mars 2020

Journée de conseil de classe du 18 mars 2020

Madame, Monsieur,

Comme l'an passé, dans un souci de cohérence pédagogique entre les classes et de facilité d'organisation pour les professeurs intervenant dans plusieurs établissements, nous regroupons l'ensemble des conseils de classe du deuxième trimestre le mercredi 18 mars.

Par conséquent il n'y aura pas cours ce jour-là et les élèves sont donc autorisés à rester à la maison.

Bien entendu, cette autorisation est liée à la vôtre et s'il ne vous est pas possible de garder votre enfant, un accueil est envisageable au collège. Afin de connaître votre décision, nous vous remercions de bien vouloir compléter le coupon ci-dessous. Votre enfant le remettra à sa ou son professeur(e) principale(e) d'ici le vendredi 13^r mars.

Comptant sur votre compréhension et en vous priant de bien vouloir nous excuser pour les éventuelles perturbations dans votre organisation familiale, soyez assurés, Madame, Monsieur, de nos sentiments dévoués.

Le Directeur

H. LE VAGUERESSE

Journée "Conseil de Classe" - mercredi 18 mars 2020 / Coupon à remettre au professeur principal pour le 13 mars

Madame, Monsieur,

Parent(s) de en classe de

L'autorise(nt)


à rester à la maison le 18 mars (cochez votre décision)

Ne l'autorise(nt) pas

A....., le

Signature(s) des parents :

Collège Sainte Barbe LaSalle - 11, rue de Lorient – 56320 LE FAOUËT

 02 97 23 08 13

col56.steba.le-faouet@enseignement-catholique.bzh

www.saintebarbe.fr